



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 13 Décembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Guy CHAZOT

Absent (3) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD, Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 04/12/2025

**2 ► SUBVENTION DE LA COMMUNE AU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025**

Monsieur le maire informe les membres du conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention au budget assainissement faute de recettes suffisantes car la seule redevance d'assainissement perçue auprès des usagers annuellement ne peut permettre d'équilibrer ce budget en section d'exploitation.

Il convient pour l'année 2025 de verser une subvention au budget assainissement de 4.000,00 € (9.000,00 € initialement prévus au budget).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte de verser cette subvention d'un montant de 4.000,00 euros (imputation au compte 65738 « subventions de fonctionnement aux autres établissements publics »).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

↪ accepte de verser une subvention de 4.000,00 € au budget assainissement (imputation au compte 65738 « subventions de fonctionnement aux autres établissements publics »)

↪ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Vote : 7 POUR  
0 ABSTENTION  
1 CONTRE

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,*

Le Secrétaire de Séance  
Danièle HORTALA

Le Maire,  
Michel ROCHE

